

CRPE

Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise



OBJECTIFS ?

- Faciliter la reprise des salariés dans leur emploi
- Apprendre un nouvel emploi au sein de la même entreprise ou dans une autre entreprise
- Réduire le Risque de Désinsertion Professionnelle



MODALITÉS ?

Des formations adaptées à chaque situation

Durée : maximum de 18 mois

Lieu : entreprise du salarié ou toute autre entreprise qui accepte de l'accueillir

QUELS ACTEURS ?

- Convention conclue entre la CPAM, l'employeur et le salarié
- Après accord du Médecin du travail et du Médecin traitant
- Appui possible de CAP Emploi



QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

- Les salariés reconnus RQTH ou non

ET

- Déclarés inaptes par le Médecin du travail
- Ou présentant un risque d'inaptitude à la suite d'une visite de pré-reprise

FINANCEMENT :

Assurance maladie & employeur

N.B. : absence de perte de salaire



Besoin d'en savoir plus ?

Site internet : www.ami-sante.fr

Vous pouvez écrire à l'adresse mail suivante: cellulecentralepdp@ami-sante.fr

Ou appeler notre Standard au 02 32 28 70 30